L'Egalité de Roubaix-Tourcoing

ROUBAIX

Nos bureaux de Roubaix, 65, rue de la Gare (Téléphone 351.17) sont ouverts au public tous les jours, de 8 à 12 h. et de 15 à 18 heures. Toutes les insertions doivent y être remises la veille du jour de la parution, AVANT 17 heures.

Camouflez vos lumières
Dans la nuit du 1er au 2 décembre, le CAMOUFLAGE ABSOLU EST OBLIGATOIRE de 16 h. 56 à 8 h. 26.

LES NOUVELLES DE LA VILLE

CARREFOUR DANGEREUX

Une collision s'est produite, vers 11 h. 30, à l'intersection du boulevard de Mulhouse et de la rue Pierre de Roubaix, entre une camionnette automobile conduite par M. Jean Legove, 29 ans, demeurant rue de Bourbonnais, 41, à Nantes (Loire-Inférieure) et un camion automobile de la maison Baert, garagiste, 242, rue Edouard Anseele piloté par le chauffeur Guillaume Clayes, 37 ans, rue Hoche, 58. Il en est résulté des dégâts matériels aux deux véhicules.

Un constat a été dressé par Me P. Gaillard, huissier, à Roubaix.

AFFICHEZ LES PRIX

Au cours d'une tournée de vérification, les inspecteurs de sûreté ont constaté que les prix n'étaient pas affichés dans de nombreux magasins à l'extérieur de la ville et ils ont dressé procès-verbal à la charge de M. Benoni Leplat, 61 ans, casquetier, 2, rue Nationale, à Lannoy; Mme Hélène Coussement, épouse Coucke, 31 ans, marchande de légumes, rue des Trois Frères Rémy à Lannoy et Mme Rolland née Marguerite Saint-Venant, 45 ans, commerçante, 12 rue de Lannoy à Lys-lez-Lannoy.

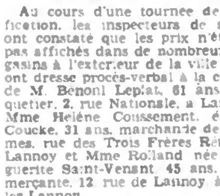
C'EST PEU POUR VOUS... c'est tant pour eux !
Les sinistrés vivent dans un dénuement absolu. Ils ont perdu tous les ustensiles indispensables et qu'on ne peut plus racheter. Ouvrez votre buffet et prélevez pour eux tout ce que vous pourrez ! Donnez au moins
« Un verre, Un Couvert Une assiette »
155
PAS UN SEUL NE SERA PERDU !
10.048

LES TRANSPORTS ILLICITES

La brigade de la répression des fraudes et des transports clandestins de marchandises contingentées a dressé huit contraventions pour transports de 23 kilos 950 de beurre, 3 pour 9 kilos 500 de viande ; 2 pour 11 kilos 800 de lard fumé ; 1 pour 10 kilos de petits pois ; 1 pour 14 kilos 500 de haricots et une dernière pour 15 kilos de fromage. En un mot, de quoi faire un bon repas complet.

TROP CHER VOTRE LAIT

Mme Verdier née Raymonde Lienert, 32 ans, marchande de lait, 2 bis, rue de Sévigné, a vendu son lait 90 centimes le quart de litre au lieu de 0 fr. 65 comme il est prescrit. Elle a fait l'objet d'un procès-verbal.

C'EST DEFENDU

Un gamin de 12 ans, domicilié chez ses parents, rue du Manège, a commis l'imprudence de rouler à bicyclette sur un trottoir. La police a verbalisé et le père du garçonnet a été rendu civilement responsable.

TOMBEE DE SON BERCEAU

Sur bulletin de M. le Docteur Masure, on a admis à l'Hôpital « La Fraternité » la petite Yvonne Caby, âgée de 2 ans, domiciliée chez ses parents, 33, rue Jean Macé, qui était tombée de son berceau. Le bébé était atteint d'une plaie profonde à la lèvre inférieure.

GAZOGÈNES IMBERT
A BOIS
12-16, r. Geoffroy-St-Hilaire - LILLE
APPAREILS EN STOCK
11.279

Importantes mesures en vue de la défense passive

Les Services de la Défense Passive de Roubaix rappellent à la population les mesures ayant pour objet de faire apparaître sur les murs des caves mitoyennes, les emplacements où des percements pourraient être effectués en cas de sinistres pour porter rapidement secours à des personnes ensevelies sous les décombres des maisons voisines.

Ces dispositions, dont les derniers bombardements dans la région ont fait ressortir toute la nécessité, consistent à peindre à la chaux une surface de la dimension d'un homme de chaque côté du mur séparant les caves de deux maisons contiguës.

Le Maire et le Directeur de la Défense Passive Urbaine comptent sur la bonne volonté de chacun pour réaliser au plus tôt ces mesures d'exécution facile.

Néanmoins, en raison de l'intérêt de cette mesure pour la sécurité des habitants, les services de la Défense Passive peuvent exécuter ce travail gratuitement, chez les particuliers sur simple demande adressée au Secrétariat de la Défense Passive à la Mairie de Roubaix. De plus, les habitants sont invités à se faire connaître audit service dès qu'ils auront mis en application les instructions ci-dessus.

HEPASCOL FRANÇOIS
TONI-REGULATEUR du FOIE
11.821

La Saint Nicolas des petits malades à « La Fraternité »

Le Comité de l'Œuvre des Convalescents, a décidé de procéder comme de coutume, à une distribution de mi-bas, jouets, friandises, etc., aux enfants en traitement à l'hôpital « La Fraternité », à l'occasion de la Saint-Nicolas.

Cette distribution aura lieu le samedi 5 décembre à 15 h.

AVIS IMPORTANT AU SUJET DES DISTRIBUTIONS D'OIGNONS

« Le Groupement des Détaillants en Fruits et Légumes informe le public qu'il n'est pas responsable de la non distribution des oignons et qu'il fait tout ce qu'il lui est possible pour donner toutes satisfactions aux consommateurs, en intervenant auprès des services compétents.

« Les P'tites Michu » au Grand Théâtre

Cette opérette, d'une exquise fraîcheur, agrémentée de la musique douce et infiniment agréable d'André Messager, a été admirablement interprétée hier, par les excellents artistes de notre troupe sédentaire. Cette œuvre, fort divertissante, tient le public en haleine par des situations bizarres qui ne manquent pas d'intérêt par leurs nombreuses diversions et l'énigme qui se dénoue au dernier acte.

Malheureusement, malgré l'attrait de cette pièce, les spectateurs se laissèrent encore tirer l'oreille. Ils eurent grand tort car l'entrain des artistes, les décors flatteurs, les costumes bigarrés et éclatants ainsi que la mise en scène mirent en relief les pages du livret de MM. A. Vauloy et G. Duval.

Mmes H. Germain et A. Castel, les deux sœurs jumelles Marie Blanche et Blanche-Marie, recueillirent une grande part des applaudissements, notamment dans leurs duos; « la Mère Michu » fut campée par Mme L. Balgy ; Mme Thulau mère incarna une autoritaire mais savoureuse directrice du pensionnat Herpin ; par la sûreté de son jeu et sous l'uniforme d'un séduisant capitaine, M. L. Delmuile ravit les auditeurs : M. J. Bagein accusa, par sa prestance, un « Général des Ifs » vraiment digne de son grade mais ayant le cœur assez volage ; M. L. Thulau personnifia un « père Michu » cocasse et plein de naturel; quant à M. ...nsmi, il fut le sympathique « Aristide » ne manquant pas d'humour ; le rôle de « Bagnolet » ne pouvait être attribué qu'à M. A. Plaisant, dont les drôleries et la silhouette mouvante et comique furent dignes de sa renommée. Les musiciens, sous la direction du Maître Robert Brisard, contribuèrent pour une large part au succès de cette belle représentation.

CARNET

SAINT-HILAIRE-LEZ-CAMBRAI. — Madame Veuve DUEZ-LEPRETRE ; Monsieur et Madame LORRIAUX-DUEZ, ont l'honneur de vous faire part du mariage de leur petite-fille et fille Aline LORRIAUX avec Monsieur Marcel MALPAUX.

St-Hilaire-lez-Cambrai, place J. Jaurès.

Madame Veuve LAUDE-TAVERNIER ; Monsieur et Madame MALPAUX-LAUDE, ont l'honneur de vous faire part du mariage de leur petit-fils et fils Marcel MALPAUX avec Mademoiselle Aline LORRIAUX.

Malincourt par Walincourt.

La bénédiction nuptiale leur sera donnée dans l'intimité le Lundi 7 décembre 1942, à 11 heures, en l'Eglise de Saint-Hilaire-lez-Cambrai.

Cet avis tient lieu de faire-part. 10.902

Sociétés et Comités

VIEUX TRAVAILLEURS ROUBAISIENS — Les adhérents pourront retirer leur carte à partir du 3 décembre à la permanence, 41, rue Pierre Motte, de 9 h. à 11 h. et de 15 à 17 heures.

ACADEMIE DES SPORTS DE ROUBAIX. — Ce mardi de 17 h. à 20 h., entraînement obligatoire pour ceux qui boxent dimanche à Roubaix et leçons aux élèves.

SYNDICAT L'UNION DE LA METALLURGIE DE ROUBAIX ET ENVIRONS (78, boulevard de Belfort). — Les adhérents accidentés du travail ayant obtenu au moins 20 % d'incapacité sont priés de passer au siège le mercredi, jeudi et samedi de 18 h. à 18 h. 30 pour signer leur demande de rajustement.

Se munir d'un acte de naissance sur papier libre délivré sans frais par la mairie. Les veuves, d'un certificat de non remariage.

ETAT CIVIL

Naissance : Jean Delmer, d'Hem, boulevard Clemenceau, 228, né à la clinique maternelle de la Fraternité, avenue Julien Lagache, 20.

Décès : Clodomir Verspeeten, 52 ans, rue Léon Marlot, 55 ; Julie Decrême, ép. Tack, 82 ans, rue des Sept Ponts, 75 ; Zulma Lespagnol, 56 ans, rue de la Banque, 19, cour Lecomte 2 ; Marie Demeerleire, Vve Vanhooren, 80 ans, rue Darbo, 47 bis, cour Frère, 12 ; Mary Davis, Vve Bonnier 90 ans, rue de Barbieux, 31; Clémence Lezy, veuve Dumont, 78 ans rue de Barbieux, 35 ; Maria De Decker, Vve Demeester, 70 ans, rue de Barbieux, 35 ; Anny Peeters, 3 mois, rue des Anges, 91, cour Sis. 1.

WATTRELOS

ALLOCATIONS MILITAIRES

En vue du paiement des allocations militaires de la 2e quinzaine de novembre 1942, les allocataires sont priés de se présenter au bureau de poste, munis de leur certificat d'admission, de leurs coupons remplis et détachés et de 5 francs de monnaie, dans l'ordre suivant :

Mercredi 2 décembre : de 9 h. à 10 h., 1 à 100 ; de 14 à 15 h., 101 à 250 ; de 15 h. à 16 h., 251 à 400.

Jeudi 3 : de 9 h. à 10 h., 401 à 550 ; de 14 h. à 15 h., 551 à 700 ; de 15 h. à 16 h., 701 à 850.

Vendredi 4 : de 9 h. à 10 h., 851 à 1.000 ; de 14 h. à 15 h., 1.001 à 1.150 ; de 15 h. à 16 h., 1.151 à 1.300.

Samedi 5 : de 9 h. à 10 h., 1.301 à 1.450 ; de 14 h. à 15 h., 1.451 à 1.600 ; de 15 h. à 16 h., 1.601 à 1.750.

Lundi 7 : de 9 h. à 10 h., 1.751 à 1.900 ; de 14 à 15 h., 1.901 à 2.050 ; de 15 h. à 16 h., 2.051 à 2.200.

Mardi 8 : de 9 h. à 10 h., 2.201 à 2.350, de 14 h. à 15 h., 2.351 à 2.500 ; de 15 h. à 16 h., 2.501 à 2.650.

Mercredi 9 : de 9 h. à 10 h., 2.651 à 2.828 ; de 14 h. à 15 h., 3.001 à 3.100 ; de 15 h. à 16 h., 3.101 à 3.250.

Jeudi 10 : de 9 h. à 10 h., 3.251 à 3.500 ; de 14 h. à 16 h., 3.501 à 3.800 ; de 15 h. à 16 h., 3.801 à la fin et retardataires.

Disparu en mer. — M. le Maire a reçu, daté du 24 Novembre, un télégramme de M. le Secrétaire d'Etat à la Marine, l'informant de la disparition en mer du matelot Destailleur Albert, âgé de 20 ans, engagé en Mai 1942, à bord du « Primauguet ».

La famille, qui habite rue du Mont à Leux, 122, a été prévenue par l'Administration, avec tous les ménagements désirables.

Taxes à la production et sur transactions. — Ordre des perceptions : Lettres H à M : le 2 Décembre ; N à S le 3 Décembre ; T à Z, le 4.

Le Bureau sera ouvert pour les retardataires les 10, 11, 17, 18, 24, 25 et 31, de 8 h. 30 à 11 h.

Aide aux prisonniers. — M. A. D. de Flers, a remis la somme de 500 frs au Trésorier.

CROIX

Les inscriptions pour le restaurant populaire

Les inscriptions pour le Restaurant populaire seront reçues au local même de cette nouvelle organisation, salle des Amicales, dans le parc de la mairie (entrée à droite) dès mercredi matin et se poursuivront le jeudi et le vendredi de cette semaine. Les participants aux repas du Restaurant populaire, qui fonctionnera à partir du lundi 7 décembre, devront payer une semaine d'avance : soit 60 fr. pour les repas à consommer sur place ; soit 36 fr. pour les repas à emporter.

Se présenter avec la carte de ravitaillement, remettre en même temps (repas à 60 fr.) les tickets de viande de la semaine correspondante ; il y aura trois repas avec viande.

L'Administration municipale compte que les inscriptions seront reçues le plus tôt possible ; aucune ration ne sera servie aux personnes non inscrites.

LE NOEL DES ORPHELINS DE LA GUERRE 1939-40

L'Administration municipale a l'intention de donner, à l'occasion de Noël, certains avantages aux orphelins de cette guerre.

Dans ce but, ceux-ci sont invités à se faire inscrire à la Mairie, guichet N° 2 (bureau militaire). Les inscriptions seront reçues tous les jours de cette semaine; l'intention de l'Administration est d'associer les veuves de guerre 1939-40, à cette marque de sympathie.

LA REMISE DES TICKETS AUX RETARDATAIRES

La remise des feuillets de rationnement aux retardataires se fera jeudi 3 décembre, de 16 h. à 18 h. dans le vestibule de la mairie, rez-de-chaussée. Se munir de la carte de ravitaillement.

LES BONS DE CHAUSSURES ET DE VETEMENTS

Les services du ravitaillement ont remarqué que de nombreux bons de chaussures et de vêtements, qui avaient fait l'objet d'une demande n'ont pas été retirés lors de la remise des tickets de rationnement, ainsi qu'il avait été annoncé ; ces bons seront remis jeudi, en même temps que les tickets distribués aux retardataires.

Toutes les personnes ayant fait une demande de ce genre et à qui la demande n'a pas été retournée doivent considérer que le bon est accordé.

La roue d'un vélo disparaît. — Samedi soir M. Herman, demeurant en appartement 119, rue Courbet, à Croix, avait déposé sa bicyclette dans le vestibule de l'immeuble. Vers 20 h., il descendit dans l'intention de réparer sa machine et constata qu'on lui avait volé une roue. Plainte a été déposée entre les mains de la police locale.

Aux familles des prisonniers de l'Union Mutuelle Croisienne. — Les familles sont invitées à remettre au secrétaire général, 75, avenue Salengro, une étiquette-adresse le plus tôt qu'il leur sera possible ; le colis devant partir dès que les expéditions seront de nouveau autorisées.

L'assemblée générale de décembre aura lieu le dimanche 13 courant à 15 h., au café Saint-Pierre, place de la Liberté, au programme : continuation des tournois de boules et de cartes, changement des feuillets annuels de présence.

Consultations prénatales. — Consultations gratuites à la Maternité, 5, avenue Delory, jeudi 3 décembre, de 14 à 17 h.

Vaccination antivariolique. — Séances les 1er et 3e samedi du mois, au dispensaire de la Mairie, de 9 h. 30 à 10 h. 30, au lieu des mardis. Séance le samedi 5 décembre.

Consultation des Nourrissons. — Mercredi de 15 h. à 16 h., à l'école maternelle, rue de Valmy.

Contrôleur des Contributions. — Le contrôleur des contributions directes recevra à la Mairie, salle de l'inspection scolaire, 1er étage, mercredi 2, de 14 h. à 16 heures.

Les bons d'achat. — Toutes les demandes doivent être déposées à la Mairie (vestibule) avant le 6 de chaque mois.

Aux Assurés de « La Famille ». — Le Secrétariat sera fermé du 15 au 31 Décembre, 16, rue Corneille. Toutefois il y aura permanence le matin de Noël, de 9 h. à 11 h. Les feuilles de maladie pourront être déposées dans la boîte aux lettres.

A la reprise de l'ouverture du secrétariat, au mois de Janvier, les heures de permanences seront fixées au mercredi, de 16 à 19 h., et le samedi de 13 à 17 heures.

Les bons de charbon pour grands malades. — Les bons de charbon pour grands malades accordés par le médecin contrôleur, sont distribués à domicile le samedi ; les demandes doivent être déposées du lundi au jeudi de chaque semaine.

Union des Mutilés et Réformés. — Les membres de la Commission sont convoqués à une réunion extraordinaire, dimanche 6 Décembre, à 15 h. 30, chez M. Wardavoir, rue des Ogiers. Des questions importantes sont portées à l'ordre du jour et nécessitent la présence de tous les membres de la Commission.

Soupes populaires. — Paiement pour la semaine prochaine, jeudi 3 décembre de 9 h. à 11 h., à la Mairie.

Etat civil. — Naissance : Dubar André, rue des Ogiers, 243.

Décès : Gérard Alfred, 79 ans, rue Blanche, 20 ; Van den Abeele Irma, Vve Jouretz, 51 ans, rue V. Hugo, 70.

WASQUEHAL

L'allocation communale aux médaillés du travail. — En vue du paiement de l'allocation communale annuelle aux titulaires de la médaille d'honneur du Travail pour l'année 1942, les nouveaux médaillés promus au cours de la présente année et ceux qui n'auraient pas touché l'année dernière sont priés de se faire inscrire à la Mairie, 5e guichet, le plus tôt possible et en tous cas avant le samedi 5 décembre, à 16 heures.

Se munir du diplôme. Inutile à ceux ayant déjà bénéficié de cette allocation de se déranger ils figurent d'office sur les listes de paiement.

Les vieillards et les vieux travailleurs. — Les vieillards assistés à domicile ayant reçu leur premier mandat de la retraite des vieux travailleurs sont priés de se présenter à la mairie, 3e guichet, avec leur carte grise d'assisté, ces deux allocations ne pouvant se cumuler.

Logements et cantonnements de troupes. — Les habitants qui ont logé des troupes, cantonné des chevaux ou du matériel de l'armée d'occupation au cours du mois de novembre, sont invités à remettre à la Mairie (bureau des Archives) avant le 5 décembre, le bon de réquisition qui leur a été délivré par les autorités militaires, en vue du règlement des indemnités auxquelles ils ont droit.

La Famille du Prisonnier. — Permanence mercredi, de 16 à 19 h. au Centre social, place Gambetta.

La Ste-Cécile à la maîtrise. — Ce soir mardi, à 19 h. 30, répétition générale à l'église.

Allocations militaires. — Paiement mercredi, au Bureau de Postes, rue Ferrer, de 9 h. à midi pour les numéros 1 à 700 et de 14 à 17 h. pour les numéros 701 à la fin.

TROIS LEERSOIS ENVOIENT DE LEURS NOUVELLES

Trois Leersois, retenus loin d'ici, sont heureux d'envoyer de leurs nouvelles aux parents et amis.

Ce sont, de gauche à droite : Lucien FAVRELLE, rue Victor Hugo, Rangée Derache, 5, Alfred DUBUS, cordonnier, rue de Roubaix, 80 et Jules DULAURIER, de Roubaix. (Ph. privée)

FLERS

HAUSSE ILLICITE

La police a dressé procès-verbal à Henri Perus, marchand de légumes, demeurant 27, rue Emile Zola, à Hellemmes, pour vente de légumes au-dessus de la taxe. Pour sa défense, le marchand prétendit être obligé de vendre au-dessus des prix fixés, étant dans l'obligation lui-même d'acheter à un prix supérieur.

HEM

ALLOCATIONS MILITAIRES

Le paiement des allocations pour la 2e quinzaine de novembre aura lieu les mercredi 2 et jeudi 3 décembre au bureau de poste dans l'ordre ci-après :

Mercredi 2 : de 8 à 9 h., 1 à 100; 9 à 10 h., 101 à 200 ; 10 à 11 h., 201 à 300 ; 14 à 15 h., 301 à 400 ; 15 à 18 h., 401 à 550.

Jeudi 3 : de 8 à 9 h., 551 à 650 ; 9 à 10 h., 651 à la fin.

Les bénéficiaires sont priés de se présenter personnellement munis de leur certificat de paiement et de monnaie.

LEERS

UNE FEMME SE FRACTURE UNE JAMBE EN TOMBANT

Dans la soirée, Mme Vermeersch, 36 ans, domiciliée rue Michelet, 4, en retournant à son domicile, et gênée par l'obscurité, est tombée lourdement après avoir buté sur une bordure du pavé et s'est fracturé la jambe droite.

Elle a reçu les soins de M. le Docteur Lecouffe, et elle devra observer une immobilité complète pendant un certain temps.

LE RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DE LA SECTION LOCALE DES FAMILLES NOMBREUSES

Les membres de l'ancienne commission de la section locale des familles nombreuses qui, pour raison d'âge, ont manifesté le désir qu'il soit pourvu à leur remplacement, il fut procédé dimanche, à 10 h., dans la salle du Cinéma Franco-Italien, au cours de la réunion à laquelle avaient été conviés tous les membres de la section, à la nomination de la nouvelle commission, qui se compose comme suit :

Président : Delescluse Henri ; Trésoriers : Cardon Jules, Ruyschaert Lucien ; Secrétaire : Delcambre Octave ; Secrétaire adjoint : Monnier Jean ; Membres de la Commission : Mme Vve Coorevits, MM. Deronne Joseph, Pluquet Jules, Liénard Léon, Derycke Jules, Deroubaix Herman, Puig Etienne.

Jeunes et actifs, les membres de cette nouvelle commission sont disposés à apporter tout leur concours pour le bon fonctionnement de la Section des Familles Nombreuses de Leers, dont ils demanderont le rattachement à l'Union des Familles Nombreuses de Roubaix et défendront avec un complet désintéressement les intérêts particuliers des membres inscrits.

73 familles sont actuellement inscrites et les inscriptions se continueront dimanche à la permanence qui se tiendra au Débit de tabac Paul Lory, de 10 h. à midi. Les familles comptant au moins trois enfants (vivants ou décédés), pourront en faire partie.

Etat civil. — Publications de mariage : Henri Leblanc, employé de commerce à Wattrelos, et Jeanne Martin, s. pr., à Leers.

HALLUIN

Secrétariat des prisonniers. — Aujourd'hui mercredi, permanence au 42, rue Jean Jaurès de 17 h. 30 à 19 heures.

Voirie municipale. — Ce mercredi, le service de voirie passera pour l'enlèvement des ordures ménagères dans le secteur du cimetière et pour l'enlèvement des débris solides dans le secteur de la Gare.

Aux chômeurs. — Paiement des allocations de chômage, ce mercredi de 8 à 10 h. au local habituel.

Le savon supplémentaire. — Les titulaires bénéficiant de savons supplémentaire doivent se présenter vendredi 4, de 10 à 11 h. et de 16 à 17 h. 30, samedi de 9 h. à 11 h. 30, salle de Musique, guichet 6.

Bons de pétrole. — Distribution de ces bons, à la Mairie, salle de Musique, Jeudi 3, de 10 à 11 h. 30 et de 16 à 17 h. 30.

Les bons d'alcool. — Les bénéficiaires de bons d'alcool à brûler doivent se présenter pour la distribution aujourd'hui mercredi à la Mairie, guichet 6, salle de musique, de 10 à 11 h. 30 et de 16 à 17 h. 30.

A l'U.O.H. — Au Stade municipal de la rue de l'Abattoir, aujourd'hui mercredi à 19 h., séance d'Education Physique pour tous les adhérents masculins.

Etat civil. — Naissances : Maurice Vandamme, rue d'Arcole, 37. — Christiane Warnez, rue de Lille, 245.

Des cours de gazogène de l'Automobile Club du Nord à Tourcoing

L'Automobile-Club du Nord de la France d'accord avec la Municipalité, décide d'ouvrir à Tourcoing un stage à l'intention des conducteurs et mécaniciens spécialisés dans la conduite et le montage des gazogènes.

Ces cours d'une durée de six semaines, à raison de deux séances par semaine (samedi et dimanche) débuteront dès les premiers jours du mois de janvier à l'Institut Colbert et s'adresseront aux candidats de Roubaix-Tourcoing et environs.

L'Automobile-Club du Nord adresse un pressant appel tant aux entreprises spécialisées dans le montage des gazogènes qu'aux commerçants et industriels utilisant des camions à gazogène pour qu'elles envoient nombreux à ces cours leurs mécaniciens et conducteurs. Ces stagiaires pourront à leur sortie, se voir attribuer le diplôme « d'aptitude à l'entretien des véhicules à gazogène ». Les inscriptions sont reçues chez M. Périé, 28, rue des Plats ; droit d'entrée : 50 fr.

Un teint rose : voici comment l'obtenir

Beaucoup de femmes qui se désolaient d'avoir le teint terreux, des boutons, des démangeaisons, ont vu leur peau devenir saine et fraîche en prenant après le dîner, une tasse de l'excellente tisane Vichyflore qui combat la constipation, rafraîchit le corps et entretient santé et jeunesse. Vichyflore : 10 fr. 20 la boîte Tres Phies 11.247

RONCQ

Arrestations pour vol de blé. — Ouvrier agricole à la ferme de Mme Legrand-Couvreur, cultivatrice, 167 rue de Lille; Alphonse Craynest, 27 ans, sentier Nacrt, volait des quantités de 10 à 15 kilos de blé à sa patronne. Il parvint, ainsi, à former cinq sacs de 60 kilos qu'il vendait à Maurice Van Loock, 46 ans, cafetier, 16, rue Pasteur. Tous deux ont été mis en état d'arrestation et déférés au Parquet de Lille.

Secours National. — Mercredi : permanence du Secours National, au local, rue du Dr Gellssot, de 16 à 17 heures.

Il faut sauver votre vignoble en péril

Le manque de cuivre nécessaire à la fabrication du sulfate, expose les vignes aux atteintes de redoutables maladies. Un sulfatage insuffisant provoquerait une diminution considérable des récoltes, ce qui causerait à l'ensemble du pays un énorme préjudice.

Nous possédons tous de vieux objets ménagers en métal cuivreux, (cuivre, bronze, laiton, maillechort), qu'il s'agisse de casseroles, de bassinoires, de chandeliers ou de toutes sortes de garnitures usagées ou démodées. Apportez tous ces objets à la collecte des métaux cuivreux qui commencera sur l'ensemble du territoire le 15 décembre.

En échange de vos objets, il vous sera remis des « Bons » pour 1 litre de vin à prendre immédiatement et gratuitement, chez n'importe quel détaillant en vin, dans la proportion de 1 litre de vin pour 200 grammes de métal cuivreux.

Nous donnerons, prochainement tous les renseignements de détail concernant cette collecte. Mais n'attendez pas davantage pour visiter vos greniers ou vos caves, pour inventorier vos placards. Vous trouverez sûrement une foule d'objets que vous aviez complètement perdus de vue et qui remplissent les conditions indiquées.

Le sort du vignoble français, un des éléments les plus importants du patrimoine national, est entre vos mains. 10.049

MOUVAUX

L'INAUGURATION DES CANTINES SCOLAIRES

A la suite d'une réunion qui s'était tenue à l'Hôtel de Ville, en vue de la création de cantines scolaires pour les enfants de Mouvaux, un Comité a été formé.

Il comprend : MM. Albert Boudewyn, maire président ; Paul Tiberghien et René Lefranc, vice-présidents ; Paul Derolez, secrétaire ; Paul Durieux, Achille Gadenne, Jules Lepers, Jules Planckaert, Arsène Debruyne et Jean-Btc Poissonnier, membres.

Les Directeurs et Directrices d'écoles sont représentés au sein du groupement par MM. Arickx et Foreau.

Les repas servis dans les différentes écoles sont divisés en deux classes : écoles primaires et écoles maternelles.

Chaque classe est elle-même divisée en 3 catégories. Les enfants des écoles primaires paient par semaine 20 fr. en catégorie A, 15 fr. en B et 5 fr. en C et les enfants des écoles maternelles, 12 fr. en A, 10 fr. en B et 6 fr. en C.

Ces repas sont servis tous les jours de classe.

L'inauguration a eu lieu lundi midi et 500 enfants environ participèrent à ce premier repas.

Le Concert du Comité d'Entr'aide. — Comme nous l'avons annoncé, le concert du Comité d'Entr'aide se déroulera le 6 Décembre, dans la salle des fêtes de l'usine Noblet (entrée par la rue des Lilas).

Les places s'enlèvent rapidement et il est prudent de les retenir au plus tôt, chez Buchy, rue de Roubaix.

Les tickets sont en vente chez Breyer, rue d'Alsace - Lorraine ; Herssens rue Vauban ; Buchy, rue de Roubaix, et Losfeld, rue de Tourcoing.

A la Jeanne d'Arc. — Répétition pour les adultes au siège, rue de Lille, à 19 heures.

MARCQ-EN-BARŒUL

ALLOCATIONS MILITAIRES

Le paiement des allocations militaires pour la 2e quinzaine de novembre aura lieu le mercredi 2 décembre de 8 à 11 h. à la mairie salle A, dans l'ordre habituel.

La liste s'allonge. — M. Houzé Alphonse, demeurant à Seclin, 10, avenue Guillemaud, a déposé plainte pour vol de sa bicyclette commis vers 19 h. 30, face aux Etablissements Massey-Harris. Préjudice non fixé.

LE DIABLE ENLÈVE LES CORS
EN SIX JOURS pour TOUJOURS
12.007

EN BELGIQUE

MENIN

UN REFUGE CHAUFFE

Le Comité du Secours d'hiver met dès ce jour la salle « Ramacapelle », 88, rue de la Gare, à la disposition de la population meninoise. Cette salle sera spécialement chauffée durant tout l'hiver et elle sera ouverte au public de 7 h. 30 à 12 h. 30 et de 14 à 17 h. 30. Au cours des heures d'ouverture, il y aura radio-concert.

Vol de betteraves. — La gendarmerie a saisi chez Denis Vanlede, 79, rue Wahis, à Menin, environ 350 kilos de betteraves qu'il avait dérobées à la gare où elles étaient chargées sur un wagon. Procès-verbal a été dressé.

MOUSCRON

Un voleur pénètre dans une habitation et dérobe plus de 27.000 fr. de vêtements

Mme Decock née Hélène Verheye, demeurant 4, rue du Midi, s'était absentée vers 14 h. en vue de faire quelques courses en ville. Rentrant chez elle vers 18 h., elle constata que la garde-robe qui se trouve à l'étage, dans la chambre à coucher, était ouverte et que tous les vêtements avaient disparu, notamment un manteau de fourrure, des costumes d'hommes et de femmes, le tout d'une valeur d'environ 27.200 francs.

L'adroit filou avait pénétré dans l'habitation à l'aide de fausses clefs. La police a ouvert une enquête et l'on soupçonne fortement une personne domiciliée à Liége, qui vient de quitter Mouscron pour l'étranger et qui pendant son séjour ici avait attiré l'attention sur elle par ses agissements suspects. L'enquête continue donc sur cette piste.

Nos conseils pratiques

Jardin Familial

DANS NOTRE VERGER

COMMENT TAILLER L'ARBRE A LA PLANTATION ?

Nous avions volontairement passé sous silence, dans notre dernier article la façon de traiter la tête de notre jeune arbre au moment de la plantation. Lorsqu'il sort du pépiniériste sa tête se trouve souvent formée par plusieurs rameaux disposés de façon quelconque. Au moment de l'habillage des racines, il faut retrancher tous les rameaux en supplément et ne conserver que les trois ou quatre nécessaires à la formation de la charpente. Si ces rameaux parviennent de greffes différentes, il ne faut conserver que ceux provenant d'un même greffon pour éviter par la suite une disproportion de vigueur qui se produirait fatalement. Les autres greffons n'ont été posés que pour augmenter les chances de réussite et faciliter la fermeture de la plaie. Généralement le pépiniériste un an après la reprise des greffes se charge lui-même de ce travail.

Quels rameaux conserver ? — Ceci dépend de la forme donnée à l'arbre. Le plus souvent on essaie de former un « vase » ou « gobelet » qui n'est cependant pas à l'abri de toutes critiques. Il est fréquent de voir les arbres en « pyramide », forme qui convient particulièrement à des variétés à port dressé, nous verrions difficilement une « Reinette du Mans » formée de cette façon !

Mais comment former un vase. Conservez 3 ou 4 rameaux répartis à égale distance les uns des autres autour du tronc, choisissez-les à peu près de même force, évitez ceux trop verticaux ou tendant trop vers l'horizontale. Ils sont taillés à 18 cm de leur point de départ, mais les deux yeux terminaux doivent se trouver sur le côté, et non l'un en dessus l'autre en dessous du rameau. Deux bourgeons vont se développer, l'hiver revenu, vous leur ferez subir le même traitement pour en obtenir cette fois douze. A partir de ce moment, l'arbre est formé ; il faudra le maintenir quelques années tout au moins dans cette disposition, en taillant les rameaux qui terminent les branches ainsi formées à moitié de leur longueur.

Parfois, l'arbre acheté est faible, il ne présente même pas trois rameaux vigoureux. Il ne faut pas hésiter à n'en conserver qu'un seul, le plus vertical, qui sera certainement le plus vigoureux et le tailler à yeux pour obtenir la certitude d'avoir l'hiver suivant les trois pousses nécessaires. Il est parfois nécessaire de faire de même, lorsqu'il y a plusieurs rameaux mal disposés d'une façon absolument quelconque.

Faut-il tailler les rameaux conservés au moment de la plantation ? — On doit donc les tailler à 18 cm de leur point de départ, mais tous les jardiniers ne sont pas d'accord sur l'époque de l'opération. Que disent-ils ? Certains préfèrent les laisser intacts ou supprimer simplement le tiers supérieur et revenir l'hiver suivant sur les yeux de la base qui n'ont pas évolué et qui donneront cette fois des jets vigoureux, nécessaires pour un bon départ des branches de charpente. Taillés de suite, nous avons souvent formation d'une production débile qui part perpendiculairement d'où coude inesthétique, car poiriers et pommiers poussent très peu ou pas du tout l'année de la plantation.

Par contre, d'autres préfèrent cette défectuosité si l'on peut dire ainsi que de trouver au moment de tailler les yeux nécessaires transformés en boutons à fleurs comme la chose est fréquente chez la Williams, la Duchesse d'Angoulême, la beurré Clairgeau et d'autres. En outre, en taillant tout de suite à la plantation, on diminue l'évaporation de l'arbre, donc on facilite la reprise. L'absence de taille au moment de la plantation pour les arbres à fruits à pépins est donc très discutable. A notre avis, il serait néanmoins préférable de les tailler tout de suite.

Quant aux arbres à fruits à noyau pêchers, cerisiers, pruniers et autres vous les taillerez au moment de la plantation.

Comment traiter nos pommiers et poiriers les années suivantes ? — Pendant quelques années vous taillerez donc les rameaux terminant les branches de charpente, à moitié de leur longueur. Chez des variétés comme « l'Epargne », le « Beurré Giffard » les rameaux se contournent diversement, faites un cercle en osier ou en coudrier et fixez-le à l'intérieur de l'arbre pour palisser les bourgeons afin de les maintenir dans la bonne direction.

Il arrive souvent que le rameau terminal est entouré par 2 ou 3 autres, presque aussi vigoureux, il faudra les supprimer ainsi que toutes les ramifications secondaires qui se développent à l'intérieur de l'arbre. Vous taillerez les autres à 3 ou 4 yeux pour les obliger à se ramifier.

Plus tard les charpentières sous le poids des récoltes s'infléchissent et sur les coudes, des jets vigoureux se formeront. Vous les éclaircirez soigneusement et vous ne conserverez que ceux bien disposés, lesquels formeront un second étage. Vous aurez ainsi, petit à petit, une jolie forme étagée, très productive. Mais progressivement aussi vous relâcherez votre surveillance. Faites un effort et ravalez tous les deux ans, au moins pour enlever tous le bois mort et les branches en excédent afin de maintenir une bonne aération à l'intérieur. Il est toujours préférable de supprimer tout de suite toutes les branches secondaires qui risquent de prendre trop d'extension à moins qu'elles ne bouchent un vide ; vous éviterez ainsi les grosses plaies. Vous chercherez toujours à maintenir une égale vigueur entre toutes les parties de l'arbre.

Plus tard encore lorsque votre pommier ne poussera plus, lorsqu'il ne formera plus de nouvelles pousses à bois, vous raccourcirez les branches de charpente en cherchant à supprimer quelques croisements et les branches en surnombre.

On supprime parfois la tête de l'arbre et on la regreffe.

Il est inutile de vous dire que, chaque année, vous combattrez insectes et maladies par des bouillies cuivrées en temps opportun.

Comment détruire mousses et lichens. — Le badigeonnage du tronc et des principales branches par un lait de chaux assez épais tous les 2 ou 3 ans donne un bon résultat. Vous pouvez aussi employer une solution de sulfate de fer à 12 %, mais il faut un appareil plombé intérieurement. Il est parfois nécessaire de gratter avant pour enlever la mousse. On peut utiliser le formol du commerce à 2 % ou encore des produits commerciaux à base d'huile d'anthracène ou d'huile de schiste, mais ils deviennent très rares comme tout le reste.

G. LAIBE
Ingénieur horticole.

TOURCOING

Nos bureaux de Tourcoing, 3, rue Fidèle-Lehoucq (Téléphone 4.85), sont ouverts au public tous les jours, de 8 à 12 h. et de 15 à 18 h. Toutes les insertions doivent y être remises la veille du jour de la parution, AVANT 15 heures.

A TRAVERS LA VILLE

COMMENCEMENT D'INCENDIE

Un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Lambrecht, brosserie, rue de Bradford prolongée. Par suite du surchauffage d'un séchoir. Les sapeurs-pompiers se rendirent sur les lieux et parvinrent rapidement à éteindre ce début de sinistre qui a occasionné des dégâts.

VOL DE VELO

La police a enregistré une plainte pour vol de vélo de M. Albert Stclandre, domicilié à Mouscron, 48, rue du Repos.

UNE AUTOMOBILE RENVERSE UN PYLONE

Un camion conduit par M. Decup, 347, rue des Roses, à Menin, a heurté et renversé, à l'angle des rues Saint-Jacques et du Printemps, un pylone électrique. La voiture a subi quelques dégâts.

LES CREANCES DE THEMIS

La gendarmerie a procédé à l'arrestation de Arthur Prouvost, 48 ans, rattacheur, 101, rue de la Belle, en vertu d'un extrait de jugement du Tribunal correctionnel de Lille, le condamnant à 3 mois de prison pour vol et infraction aux lois sur le ravitaillement.

Pour les futures mamans

La distribution des feuilles de tickets de suppléments pour les futures mamans aura lieu à la Mairie-Annexe, 2, rue Paul Doumer, dans l'ordre suivant sur présentation de la carte de grossesse :

Mercredi 2 décembre : de 9 heures à 11 h. 30, cartes de grossesse Nos 0 à 200 ; de 14 h. 16 à 17 h. 30, 200 à 350.

Jeudi 3 : de 9 h. à 11 h. 30, Nos 350 à 450 ; de 14 h. 15 à 17 h. 30, 450 à 550.

Vendredi 4 : de 9 h. à 11 h. 30, No 550 à la fin ; de 14 h. 15 à 17 h. 30 et *Samedi 5*, de 9 h. à 11 h. 30, retardataires.

Les titres de suppléments relatifs au 6e mois ne seront remis aux intéressés que si la carte de grossesse porte l'attestation du praticien qui l'a examinée, et celle-ci légalisée par le Maire.

UN GRAND GALA DE MUSIC-HALL AU PROFIT DES PRISONNIERS

Le dimanche 13 décembre, aura lieu, à 15 h., en la salle du Gymnase Municipal, rue de Gand, un grand gala de music-hall, dont bénéficieront nos prisonniers.

L'originalité de ce concert consiste en le fait qu'il ne sera pas du tout sollicité d'argent.

En apportant chez M. Robert Bilc, 16, rue de Lille, tous les jours, de 13 à 14 h., et de 17 à 20 h., jusqu'au 5 décembre, les marchandises nécessaires à la confection d'un colis pour prisonnier, veuillez indiquer le nombre de places désirées.

Il vous sera délivré un reçu portant le numéro de votre offrande. Après examen par une commission de contrôle, les places seront réservées et pourront être retirées à partir du lundi 7 décembre, chez M. Terrien, rue de Tournai.

Nous reviendrons prochainement sur ce beau concert.

VAUGIRARD Sur tr. gde artère Tr. bel immeuble 6 ét. R. 350.000. Prix 4.200.000. Facil. SEGONDI, 6, rue de Clichy, PARIS 11.418

Au Cercle des Loisirs Littéraires et Artistiques

Poursuivant son activité, le Cercle des Loisirs littéraires et artistiques a tenu hier dimanche à 15 h. 30, en la salle du 1er étage de la Brasserie de Mons-en-Barœul, sa réunion mensuelle.

C'est M. Raoul Raynaud, qui présidait la séance. Celui-ci présenta, en termes choisis, le conférencier, M. Jean Loridant, qui n'est pas un inconnu du nombreux public qui garnissait la coquette salle.

« Charles Peguy, pamphlétaire et poète », tel était le sujet choisi par l'orateur, il rappela la vie profonde et ardente de Charles Peguy, dont une foi ardente animait l'âme.

Ce sujet, savamment traité, tint les auditeurs sous le charme, et ceux-ci ne manquèrent pas de témoigner leur très vive satisfaction et M. Raoul Raynaud, ne manqua de le remercier, comme il convenait.

Belle...
JUSQU'AU BOUT DES cheveux
SHAMPOOING GIBBS
370
11.410

La Sainte-Cécile à l'Harmonie du Blanc-Seau

Pour perpétuer une heureuse tradition l'Harmonie du Blanc Seau a fait célébrer hier dimanche à 10 h., en l'église Saint-Eloi, sa messe annuelle de Sainte-Cécile.

Une très nombreuse assistance tint par sa présence à encourager la société des efforts qu'elle fournit en dépit des difficultés actuelles pour rester digne de sa réputation.

Au cours de cette belle cérémonie la société s'est fait entendre, et, sous la direction de son sous-chef M. Auguste Lerouge, a exécuté un brillant programme comprenant notamment : « La symphonie Inachevée » de Schubert ; l'Adagio de la Sonate pathétique de Beethoven et les « Trémies » de Massenet.

DULSOJA
Aliment composé à base de farine de SOJA

ARTISANES ET ARTISANS

Le Comité d'Action Artisanale de Tourcoing et ses Cantons organise sa permanence mercredi, de 14 à 16 h., à l'annexe provisoire de l'Institut Colbert, 50, rue du Haze. Pour renseignements et conseils sur : Fiscalité, législation, contentieux, établissement du questionnaire de Chambre de Métiers, Carte d'acheteur, bons-matières, etc. On reçoit les adhésions.

ETAT CIVIL

Naissances : Paulette Hébrent, rue Aubert, cour Jubaru, 3 ; Jean Marc Darras, dem. à Lille, né rue de Mouvaux, 124 ; Madeleine Dubuche, rue Ingres, 133 ; Maurice Jonglez, rue de Maubeuge, 13, né ch. Denis Papin, 350 ; Monique Scamps, quai de Cherbourg, 2.

Publications : Jules Cloedt, empl., Pl. du Mar. Foch, 25, et Madeleine Motte, vendeuse, rue Desaix, 28 ; Lucien Otter, agent de réseau à Roubaix et Renée Vincent, professeur, rue de Roncq, 9 ; Roger Delrue, homme de peine, rue de l'Aurore, 33, et Albertina Buysera, bobineuse, rue de la Cr. Rouge, 254.

Décès : Odile Achin, 1 mois, rue de Boulogne, 40 ; Marie Flege, 77 ans, s. p., Vve Schrans, rue de Roubaix, 222 ; Marie Moerman, 71 ans, Vve Desmarchelier, rue de Paris, 33 ; Thérésia Van Belle, 83 ans, ép. Pylyser, quai de Bordeaux (péniche Caremone) ; Hermence Lammertyn, 75 ans, Vve Degryse, rue de Lille, 121 ; Marie Tanghe, 1 mois, rue de Gand, 82 ; Victor De Gryse, 82 ans, rue du Hainaut, 12 ; Agnès Kimpe, 28 ans, s. p., rue du Haze, 98, déc. rue du Dahomey, 53 ; Paul Dumortier, 58 ans, s. p., rue d'Anvers, 134 ; Jules Catteau, 58 ans, religieux, rue du Pont Rompu, 161.